



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Accueil de jeunes enfants et Protection de l'enfance



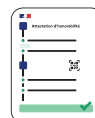
Employeur ou autorité compétente
pour délivrer un agrément

Vous recrutez des personnes
intervenant auprès d'enfants ?

> **Vous devez vérifier
leur attestation d'honorabilité**

Quand ?

Lors de l'embauche,
d'une **demande d'agrément**
ou d'une **campagne de contrôle**
de l'employeur



C'est quoi ?

L'attestation d'honorabilité **garantit**
qu'il n'y a pas de condamnation qui
empêche la personne de travailler
auprès de mineurs et porte également
à votre connaissance **l'absence ou**
l'existence de condamnation non
définitive ou mise en examen inscrites
au FIJAISV



<https://honorabilite.social.gouv.fr>

Zone logo CD

Ensemble, protégeons les plus vulnérables



GOVERNEMENT

Liberté
Égalité
Fraternité

Accueil de jeunes enfants et Protection de l'enfance



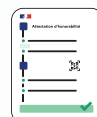
Professionnel ou bénévole

Vous intervenez auprès
d'enfants mineurs ?

> **Vous devez présenter
une attestation d'honorabilité**

Quand ?

Lors de l'embauche,
d'une **demande d'agrément**,
ou d'une **campagne de contrôle**
de l'employeur



C'est quoi ?

L'attestation d'honorabilité **garantit**
que je n'ai pas de condamnation qui
m'empêche de travailler auprès de
mineurs et porte également à la
connaissance de l'employeur **l'absence**
ou l'existence de condamnation non
définitive ou mise en examen inscrites
au FIJAISV



<https://honorabilite.social.gouv.fr>

Zone logo CD

Ensemble, protégeons les plus vulnérables